



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008 À 20H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 10 mars 2008

Affichage : 10 mars 2008

Présents : M. AUBRY P., Mmes BINET I., DE CONTO S., M. DELMOTTE L., Mme
ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., Mme
LECHEVALIER A., MM. LEMAIRE R., MARTIN R., NUNINGER D., PARIS A.,
Mlle PEREIRA S., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., Mlle
SOTH S., M. TAILLARD J.P.

Absents :

Secrétaire de séance : M. AUBRY P.

La séance est ouverte à 20h30.

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUÉS

Faisant suite aux élections du 9 mars 2008, l'ensemble des nouveaux élus du Conseil Municipal a pris connaissance des règles établies pour la désignation du Maire, Adjoint et Conseillers Délégués.

1. Election du Maire

Candidat : Jean-Pierre TAILLARD 18 voix pour - 1 blanc

Monsieur Jean-Pierre TAILLARD est élu Maire.

2. Election des Adjoint

1^{er} Adjoint

Candidat : René MARTIN 18 voix pour - 1 blanc

Monsieur René MARTIN est élu 1^{er} Adjoint.

2^{ème} Adjoint

Candidat : Patrick AUBRY 18 voix pour - 1 blanc

Monsieur Patrick AUBRY est élu 2^{ème} Adjoint.

3^{ème} Adjoint

Candidat : Dominique NUNINGER 18 voix pour - 1 blanc

Monsieur Dominique NUNINGER est élu 3^{ème} Adjoint.

4^{ème} Adjoint

Candidat : Sylvia ESSERT 18 voix pour – 1 blanc

Madame Sylvia ESSERT est élue 4^{ème} Adjoint.

5^{ème} Adjoint

Candidat : Alain PARIS 18 voix pour - 1 blanc

Monsieur Alain PARIS est élu 5^{ème} Adjoint.

3. Elections des Conseillers Délégués

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de créer trois postes de Conseillers Délégués.

1^{er} Conseiller Délégué

Candidat : Marie-Ange SATORI 18 voix pour – 1 blanc

Madame Marie-Ange SATORI est élue Conseillère Déléguée.

2^{ème} Conseiller Délégué

Candidat : Philippe SARRAZIN 18 voix pour – 1 blanc

Monsieur Philippe SARRAZIN est élu Conseiller Délégué.

3^{ème} Conseiller Délégué

Candidat : Yohann PERRIN 18 voix pour – 1 blanc

Monsieur Yohann PERRIN est élu Conseiller Délégué.

II. DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux usages, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des délégations qui sont données au Maire dans le cadre d'une gestion courante des affaires communales.

III. DELEGATIONS DONNÉES AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Sachant que le Maire est seul chargé de l'administration, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjointes, à des membres du Conseil Municipal.

. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

. La délégation n'est jamais générale, elle est faite pour un objet spécial ou comprend l'ensemble d'un ou plusieurs services.

. Le Maire peut toujours se substituer au délégataire et lui retirer à tout moment sa délégation.

. La délégation est un des éléments constitutifs ou justifiant les indemnités versées.

. Les délégations sont individualisées par Adjoint et prennent effet le 15 mars 2008.

L'ensemble des arrêtés de délégation est porté à la connaissance du Conseil Municipal pour avis.

En Résumé :

Délégation	Nom	Compétences
Maire	Taillard JP	
Adjoint 1	Martin R	Finances, foncier, Urbanisme
Adjoint 2	Aubry P	Réseaux, voiries, cimetière
Adjoint 3	Nuninger D	Sports, jeunesse, centres de loisirs, vie associative
Adjoint 4	Essert S	Petite enfance, Relais PAM, culture, médiation
Adjoint 5	Paris A	Bâtiments, patrimoine, activité économique, artisanat et tourisme
Conseiller délégué 1	Satori MA	Solidarités, action sociale, personnes âgées
Conseiller délégué 2	Sarrazin P	Ecoles, habitat intergénérationnel
Conseiller délégué 3	Perrin Y	Forêt, environnement, dévelop. durable

IV. VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Après avoir rappelé le principe des indemnités, dépenses obligatoires de la Commune et justification de l'indemnité par rapport à la délégation définie par arrêté du Maire, il est procédé au vote :

- Indemnités du Maire M. Jean-Pierre TAILLARD 40 % de l'indice 1015

Adjoints :

- 1^{er} Adjoint M. René MARTIN 16 % de l'indice 1015
- 2^{ème} Adjoint M. Patrick AUBRY 12 % de l'indice 1015
- 3^{ème} Adjoint M. Dominique NUNINGER 12 % de l'indice 1015
- 4^{ème} Adjoint Mme Sylvia ESSERT 12 % de l'indice 1015
- 5^{ème} Adjoint M. Alain PARIS 12 % de l'indice 1015

Conseillers délégués :

- | | | |
|------------------------|-----------------------|----------------------|
| - Conseiller délégué 1 | Mme Marie-Ange SATORI | 7 % de l'indice 1015 |
| - Conseiller délégué 2 | M. Philippe SARRAZIN | 7 % de l'indice 1015 |
| - Conseiller délégué 3 | M. Yohann PERRIN | 7 % de l'indice 1015 |

La date de prise d'effet des indemnités : 15 mars 2008

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

V. DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX DANS LES DIFFERENTES INSTANCES : SYNDICATS, INTERCOMMUNALITE...

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Commune dans les instances suivantes :

Désignation	Titulaires	Suppléants
C.A.G.B.	Jean-Pierre TAILLARD Laurent DELMOTTE	Thierry GUILLOT Robert LEMAIRE
C.C.A.S. Avanne-Aveney	Annita LECHEVALIER Laurent DELMOTTE Marie-Ange SATORI Aurélie GERARD	Philippe SARRAZIN Sylvia ESSERT Sokha SOTH Thierry GUILLOT
Syndicat du Val de l'Ognon	Patrick AUBRY	Bernard JOUFFROY
Syndicat de la Haute Loue	Patrick AUBRY	Bernard JOUFFROY
SCOT Schéma de cohérence territoriale du TGB	Jean-Pierre TAILLARD	René MARTIN
AUDAB	Robert LEMAIRE	Sabrina DE CONTO
Marchés	René MARTIN Alain PARIS Patrick AUBRY	Dominique NUNINGER Robert LEMAIRE Sandra PEREIRA
Syndicat de la Perception	René MARTIN	Philippe SARRAZIN
Révision des listes électorales	Sylvia ESSERT Yohann PERRIN Sokha SOTH	Sabrina DE CONTO Laurent DELMOTTE Aurélie GERARD
Commission des Impôts	Marie-Ange SATORI Sandra PEREIRA René MARTIN	Sabrina DE CONTO Isabelle BINET Philippe SARRAZIN
CAUE	Robert LEMAIRE	Dominique NUNINGER

La séance est close à 21h30.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.